

Le Collège Protestant de La Rochefoucauld

Dès l'époque de l'édit de *Nantes*, chaque province avait été encouragée à créer des écoles. Le collège de La *Rochefoucauld*, fondé sous les auspices de *Georges Pacard*, était appelé à rendre d'importants services aux églises d'*Angoumois* et de *Saintonge*. Grâce aux subsides annuels accordés par *Henri IV*, grâce aux charités des fidèles de la ville, ce ministre vigilant réussit à établir solidement l'œuvre qu'il avait méditée.

Les classes ouvertes, de nombreux élèves accoururent aux enseignements du fondateur, ainsi qu'aux leçons de l'écoissais *Thomas Hog*. Appelé à *Saint-Claud* en 1608, *Pacard* laissa la direction des classes à son compagnon, dont le nom seul nous est connu.

L'organisation du collège était calquée sur celle des grandes académies protestantes. On y enseignait la littérature grecque et latine, la rhétorique, l'hébreu, la philosophie, la théologie, les mathématiques. Tous les six mois, les professeurs étaient tenus d'envoyer aux examinateurs généraux des livres, les thèses qu'ils avaient expliquées en public. Les jeunes gens, entretenus aux dépens de la province ou d'une Eglise, ne pouvaient fréquenter une académie sans la permission du Synode provincial, qui, leur prescrivait le lieu et le temps de leur demeure. Ils étaient obligés de se consacrer au service de l'Eglise ou de la province aux frais de laquelle ils avaient fait leurs études. Du reste, ils n'étaient admis dans l'école qu'après avoir fourni de bons répondants pour la restitution des sommes déboursées pour leur instruction:

"dans le cas où, par leur faute, ils abandonneraient le ministère".

Un Conseil ordinaire, composé des pasteurs de l'Eglise de la ville, du régent du collège et des professeurs, s'assemblait chaque semaine. Un Conseil extraordinaire, formé des pasteurs et des principaux membres de l'Eglise de la ville, au choix des consistoires, se réunissait dans les circonstances importantes. Il avait l'administration des deniers octroyés au collège et le droit de nommer ou de suspendre les professeurs.

Toutes les ressources provenant de la libéralité de la bourgeoisie ayant été absorbées rapidement, le collège de La *Rochefoucauld* sembla décliner de 1612 à 1616. La ville de *Pons*, alléguant l'insuffisance des moyens pécuniaires du colloque d'*Angoumois*, obtint du synode provincial tenu à La *Rochelle*, en 1616, la translation de cet établissement à *Pons*. L'Eglise de *Saint-Jean*, combattant, de son côté, les motifs exposés par les pasteurs de *Pons*, réclamait cette concession en sa faveur.

Le consistoire de La *Rochefoucauld* fit appel de la sentence qu'avait rendue le synode de La *Rochelle* au synode de *Vitré* (1617); qui ordonna que le collège resterait au colloque d'*Angoumois*, jusqu'à ce qu'on eût prouvé qu'il n'était pas bien entretenu. La ville de *Saint-Jean-d'Angély* fut exhortée à prêter assistance aux Eglises d'*Angoumois* ou à dresser elle-même un collège. En 1620, le même conseil lui fut donné par le synode de *Alais*. L'Eglise de La *Rochefoucauld* réclamait un accroissement de subventions; mais l'assemblée, ne pouvant:

"à cause de la conséquence, augmenter la portion de 400 livres qui était assignée pour le collège", invita la province de *Saintonge*:

"à faire bonne considération de sa demande et à l'assister d'une somme convenable, tirée des deniers communs de la province, pour entretenir ledit collège, duquel elle retire un notable fruit".

Les Eglises saintongeaises se rendirent cette fois aux exhortations du synode, et se montrèrent disposées à soutenir de leurs offrandes l'école de La *Rochefoucauld*. En 1623, elles envoyèrent leur compte de dépenses au synode national tenu à *Charenton*; et, sur les plaintes qu'elles firent:

"de n'avoir rien reçu pour les années 1621 et 1622, pendant lesquelles elles n'avaient cessé d'entretenir le dit collège, la Compagnie leur recommanda de porter au plus prochain synode l'état des sommes qu'elles avaient payées, pour en toucher le remboursement".

Huit ans après, *Roberson*, principal du collège, ayant représenté au synode national de *Charente*:

"les grandes avances qu'il avait faites à la province de *Saintonge* pour l'entretien des classes, il fut ordonné: que sur les deniers appartenant à la dite province serait retenu entre les mains du sieur de *Candal*, trésorier, ce qui pouvait être dû au sieur *Roberson*, qui est loué de l'affection qu'il a témoignée au bien public et exhorté à continuer son service dans la même affection et fidélité qu'il a fait par le passé".

Le même synode approuva et alloua le compte qui avait été

"rendu le 10 juin 1630 au synode de *La Rochefoucauld*"

et que lui présentèrent les députés de *Saintonge*.

‡

Cependant les subventions annuelles accordées par le Gouvernement, après avoir été peu à peu diminuées, devinrent tout à fait insuffisantes, et les moyens manquèrent pour entretenir au complet le personnel nécessaire à l'enseignement. Le triste état de la plupart des écoles de *France* décida le synode de *Charenton* à décréter qu'à partir du mois d'octobre 1631, la cinquième partie des charités, qui avait été jusqu'alors affectée à l'entretien des étudiants, servirait désormais à soutenir les professeurs aussi bien que les Eglises. En même temps on fixa la somme pour laquelle devait contribuer chaque province; mais il y eut beaucoup de retard dans ces contributions. En 1637, le synode national d'*Alençon* fit encore appel au dévouement des fidèles. Il représenta

"que l'instruction de la jeunesse et le soutien des écoles était d'une absolue nécessité pour l'existence même des églises et pour la propagation de la doctrine, tous leurs membres étaient obligés de consacrer, chacun dans ses moyens, quelque offrande pour l'entretien des académies et des collèges."

A *La Rochefoucauld*, les familles les plus riches, les *Goys*, les *Pasquet*, les *Dulignon*, les *Renouard*, les *Rouffignac*, les *Villemandy*, les *Albert*, les *Saunier*, s'empressèrent d'envoyer leurs dons aux administrateurs du collège, que l'éclatante réputation de ses nouveaux professeurs plaça au premier rang parmi les écoles secondaires.

En 1640, un homme éminent, *David Yver*, occupait la chaire de théologie et enseignait la littérature hébraïque. Esprit convaincu, armé d'érudition et de logique, ardent pour le triomphe du protestantisme il savait communiquer à la jeunesse la foi dont il était rempli. Sa mort fut un deuil pour le pays. Quelque vingt ans plus tard, un autre *David Yver* illustra l'Eglise d'*Angoulême*.

La famille des *Yver*, d'où étaient sortis déjà plusieurs pasteurs remarquables, produisit aussi des ouvriers dont s'honora. à bon droit la corporation des orfèvres et des horlogers. Pour ne pas perdre le fruit d'une vie laborieuse, la plupart d'entre eux se résignèrent à signer leur abjuration, d'autres partirent pour l'exil au lendemain de la Révocation de l'Edit de *Nantes*.

"Il n'y a point dans la province d'*Angoumois*, disent les *Mémoires sur la généralité de Limoges* (1698), d'ouvriers qui se distinguent pour les arts qu'un horloger, nommé *Yver*, dont les montres sont en grandes réputation dans tout le royaume.

Son père était aussi très habile, et il a montré son métier à plusieurs de ses enfants qui se sont établis à *Saintes*, *Blois*, *Poitiers*, et travaillent tous fort bien."

Le collège de *La Rochefoucauld* s'efforçait avant tout de faire de bons pasteurs et de combattre à outrance la réaction catholique. S'il succomba dans cette dernière tâche, frappé par les édits royaux, il eut toutefois l'honneur d'avoir formé des hommes d'un mérite incontestable, les *Yver* de *Saint-Jean-d'Angély*, les *Soquet*, les *Villemandy*, les *Gommarc*; car il nous est permis de croire que ces personnages éminents, qui étaient tous enfants du pays, et dont se glorifièrent les académies de

Puylaurens, de *Montauban* et de *Saumur*, avaient commencé leurs études, à *La Rochefoucauld*, sous la direction de leurs parents.

Dès 1657, on enleva aux Protestants le droit de tenir des colloques, et deux ans après, celui de tenir des synodes nationaux.. En 1666, le roi signa une déclaration portant que les précepteurs et les régents des écoles ou collèges ne pourraient à l'avenir enseigner que la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Défense aux étrangers de professer publiquement l'hérésie en *France*. Le collège de *La Rochefoucauld* disparut dans le naufrage.

‡